

62



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Eugene McGinley

le jeudi 31 mai 2007

Première session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le jeudi 31 mai 2007

13 h

Prière.

M. A. LeBlanc (Saint John Lancaster) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à annuler la proscription de Charles LeBlanc dans la cité parlementaire et à permettre à cet homme de revenir à l'Assemblée législative dans certaines conditions. (Pétition 40.)

L'hon. M. Jamieson, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture et moyennant le consentement unanime pour passer outre à l'étude des motions émanant des députés, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture, du ministère des Pêches et du ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick.

Il est unanimement convenu de passer outre aux deux heures d'étude des motions émanant des députés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 76, *Loi modifiant la Loi sur l'urbanisme*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 76 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 76, *Loi modifiant la Loi sur l'urbanisme*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 77, *Loi modifiant la Loi sur l'urbanisme*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. R. Boudreau, vice-président, assume sa suppléance.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 77 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 77, *Loi modifiant la Loi sur l'urbanisme*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 78, *Loi modifiant la Loi sur l'enregistrement foncier*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 78 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 78, *Loi modifiant la Loi sur l'enregistrement foncier*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 79, *Loi sur les emprunts de 2007*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 79 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 79, *Loi sur les emprunts de 2007*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 80, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 80 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 80, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Kenny.

La séance, suspendue à 16 h 25, reprend à 16 h 35 sous la présidence de M. Kenny.

Après un certain laps de temps, M. R. Boudreau prend la présidence du comité.

Il est unanimement convenu de continuer de siéger une fois venue l'heure de la pause du dîner.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence. Le président du comité, M. R. Boudreau, demande au

président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL, 2007-2008 COMPTE ORDINAIRE		Votés (\$)
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AQUACULTURE		
Services de gestion		4 840 000
Agriculture		25 448 000
Aquaculture		3 141 000
Moins : crédits législatifs		39 000
Votés		33 390 000
MINISTÈRE DES PÊCHES		
Services de gestion		546 000
Développement des pêches		2 114 000
Moins : crédits législatifs		39 000
Votés		2 621 000
COMPTE DE CAPITAL		
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AQUACULTURE		
Entretien des marais		400 000
PRÊTS ET AVANCES		
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AQUACULTURE		
Commission de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick		1 600 000
FONDS DE ROULEMENT SOLDES MAXIMAUX		
AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT		
Agriculture et Aquaculture		1 000 000
Pêches		100 000

AVANCES DE PETITE CAISSE	
Agriculture et Aquaculture	24 000
Pêches	1 000
STOCKS	
Agriculture et Aquaculture	1 000 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 18 h 15.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans les avis de	
motion 58, 59 et 60	(24 mai 2007) ;
réponse aux pétitions 27 et 30	(24 mai 2007) ;
ministère des Pêches et de l'Aquaculture, permis	
d'usine de traitement, en date du 14 mars 1997,	
pour SeaDeli Ltd., chemin Quai-Cap-Cocagne, et le	
ministère de l'Agriculture	(30 mai 2007) ;
ministère de l'Agriculture, des Pêches et de	
l'Aquaculture, permis d'usine de traitement, en	
date du 28 avril 2005, pour Poissonnerie Arseneau	
Ltée, de Nigadoo	(30 mai 2007).